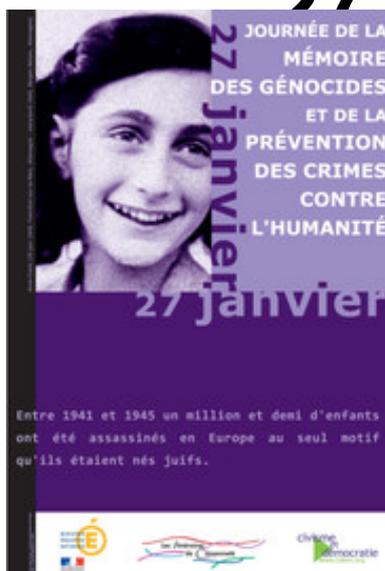


<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article583>



# Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité - 27 janvier 2016



- Pédagogie - Élémentaire - Histoire -

Date de mise en ligne : dimanche 24 janvier 2016

---

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

---

Extrait du BOEN du 19/01/2016

Le 18 octobre 2002, les ministres européens de l'éducation ont adopté, à l'initiative du Conseil de l'Europe, la déclaration créant la Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité dans les établissements scolaires des États membres. La France et l'Allemagne ont choisi de fixer cette commémoration annuelle au 27 janvier, date anniversaire de la « libération » du camp d'Auschwitz.

Cette Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité fournit l'occasion d'une réflexion sur les valeurs fondatrices de l'humanisme moderne, telles la dignité de la personne et le respect de la vie d'autrui, qu'il importe de faire partager aux enfants de notre pays. Cette démarche conditionne l'établissement et la perpétuation de la « culture commune » qui, selon l'expression du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, a pour rôle « d'éclairer le sens des enseignements ».

L'année scolaire 2015-2016 est marquée par la commémoration du soixante-dixième anniversaire du procès de Nuremberg (novembre 1945 - octobre 1946) et du centenaire du génocide des Arméniens (avril 1915 - juillet 1916).

"La Journée de commémoration du mercredi 27 janvier 2016 est l'occasion de se souvenir de ces événements tragiques mais aussi de rappeler le rôle crucial de tous ceux qui ont contribué à protéger les persécutés et parfois à les sauver au risque de leur vie. L'histoire ne manque pas d'offrir aux jeunes de notre pays des modèles qui incarnent face à la barbarie et à la violence, les valeurs positives de l'humanité, la solidarité, le courage et l'engagement.

La communauté éducative dans son ensemble est invitée à s'associer à cette commémoration. Les enseignants engageront une réflexion avec leurs élèves sur les génocides et les crimes contre l'humanité, en liaison avec les programmes d'enseignement.

À l'échelle de l'école et de l'établissement, des manifestations ou des activités pédagogiques spécifiques pourront être organisées : rencontres avec des témoins, conférences, mais aussi débats autour d'un film, d'une exposition ou d'une représentation théâtrale, etc. Les équipes pédagogiques seront bien sûr attentives à ce que les activités proposées aux élèves soient adaptées à leur âge."

Un outil à privilégier pour nos classes d'élémentaire à partir de 8 ans :

<http://www.grenierdesarah.org/index.php/fr/>

Pour approfondir la question :

<http://eduscol.education.fr/cid45608/memoire-des-genocides-et-prevention-des-crimes-contre-l-humanite.html>

L'équipe de circonscription est à votre disposition pour tout accompagnement ou mutualisation d'actions menées dans vos classes.